



Communiqué de presse
Au Conquet, le 26 février 2015

Conseil de gestion du 26 février 2015

Avis conforme sur la restructuration d'un élevage porcin, immersion de l'hydrolienne Sabella et cantonnement de langoustes à l'ordre du jour

Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise s'est réuni jeudi 26 février 2015 au Conquet. A l'ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activités 2014
- Examen de l'avis conforme sur la demande de restructuration d'un élevage porcin à Plonévez-Porzay
- Point d'étape du projet d'immersion de l'hydrolienne Sabella
- Bilan de six années du suivi du cantonnement de langoustes dans la chaussée de Sein

Examen de l'avis conforme sur la demande de restructuration d'un élevage porcin à Plonévez-Porzay

La Société civile d'exploitation agricole (SCEA) de Kergoncily, située sur la commune de Plonévez-Porzay, possède un élevage porcin de 3 527 têtes. Cette SCEA a pour projet de restructurer son exploitation en regroupant sur son site les cheptels de deux autres producteurs situés sur des communes alentours.

Cette restructuration s'accompagne obligatoirement d'une diminution du cheptel de 10%, en application des textes visant à réduire l'azote rapatrié. Après regroupement, l'exploitation compterait alors 4 918 porcs.

Les installations classées d'élevage porcin peuvent avoir un impact dans le parc marin et notamment sur la qualité de l'eau. La baie de Douarnenez est le secteur le plus sensible au sein du parc sur ce sujet. C'est pourquoi le projet de restructuration est soumis à l'avis conforme¹ du conseil de gestion. Un avis conforme similaire avait été rendu défavorable en 2011 pour un projet d'extension d'une exploitation porcine à Saint-Nic car celui-ci ne répondait pas aux objectifs de réduction de 30% des apports en nitrates dans le milieu marin.

Les éléments pris en compte par le conseil de gestion

Pour l'examen de ce dossier, différents éléments ont été pris en compte par le conseil de gestion dont :

¹ Le conseil de gestion porte un avis sur les activités susceptibles d'avoir un effet sur le milieu marin. Si cet effet est notable, l'avis est alors « conforme », c'est-à-dire qu'il doit être obligatoirement suivi par les autorités publiques.

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

www.parc-marin-iroise.fr

- la production d'azote de l'élevage porcin après regroupement et après traitement du lisier. En effet, le projet de regroupement prévoit des travaux d'amélioration de son unité de traitement avec notamment la mise en place d'une unité de méthanisation ;
- le plan d'épandage.

De même, les installations classées d'élevage porcin et leur plan d'épandage peuvent avoir un impact dans le Parc naturel marin d'Iroise.

Dans ce cas, pour rendre son avis conforme, le conseil de gestion a examiné si les éléments de ce dossier n'étaient pas contraires aux objectifs que s'est fixé le Parc dans son plan de gestion, à savoir :

- la baisse de 30% des flux de nitrates et de phosphore dans les bassins versants afin d'avoir une bonne qualité de l'eau ;
- une baisse du nombre de jours de fermeture de pêche aux coquillages ;
- éviter le classement « insuffisant » pour les eaux de baignades.

Avis du conseil de gestion

A la lecture des différents éléments du dossier, le conseil de gestion a estimé que ce projet de restructuration d'un élevage porcin allait dans le sens des objectifs du plan de gestion du Parc. Par conséquent, les membres du conseil ont émis un avis favorable. Un avis qui s'accompagne des recommandations suivantes :

- pratiquer les épandages par temps secs ;
- conserver les terrains enherbés actuels de cette exploitation afin de limiter les apports en azote et en phosphore vers la mer ;
- former le personnel de l'exploitation agricole à la bonne utilisation de la nouvelle unité de traitement du lisier.

Point d'étape du projet d'immersion de l'hydrolienne Sabella

Le projet Sabella D10 est un projet de démonstrateur hydrolien qui a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe en 2009. L'objectif est d'immerger une hydrolienne dans le passage du Fromveur et de raccorder celle-ci au réseau électrique de l'île d'Ouessant. Ce démonstrateur est conçu comme la première phase d'un projet plus vaste qui à terme permettra d'envisager une ferme de production industrielle.

Le Parc naturel marin d'Iroise, espace d'expérimentation des nouveaux usages et d'innovation technologique, accompagne tous les projets d'énergies marines renouvelables en son périmètre. Ainsi à deux reprises, le conseil de gestion avait émis des avis favorables pour :

- l'implantation d'un démonstrateur hydrolien « Sabella D10 » dans le Fromveur en février 2010 ;
- le déploiement d'une ferme de démonstration hydrolienne dans le Fromveur en mai 2013.

C'est le projet de démonstrateur hydrolien qu'est venue présenter la société Sabella aux membres du conseil de gestion.

Le démonstrateur Sabella D10, d'une hauteur de 17 mètres pour un poids de 750 tonnes, est actuellement en phase d'assemblage final sur le port de Brest. L'installation en mer est programmée pour mai de cette année. Le démonstrateur sera immergé à une profondeur de 55 mètres, au milieu du passage du Fromveur, à 2 kilomètres de la côte.

Le démonstrateur restera immergé 12 mois puis sera démonté à l'issue de cette phase « test » au cours de l'année 2016. Pendant cette phase « test », un protocole de suivi sera assuré afin d'évaluer le bon

2

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

www.parc-marin-iroise.fr

fonctionnement de la machine ainsi qu'un ensemble de suivis pour évaluer un éventuel impact sur le milieu marin. Pour cela, différents dispositifs seront mis en place : suivis acoustiques par le biais d'hydrophones, suivis optiques grâce à des caméras embarquées...

Le démonstrateur Sabella D10 constitue la première étape d'un projet plus vaste visant à déployer une ferme pilote de démonstrateurs hydroliens dans le Fromveur, à l'horizon 2020.

Bilan de six années du suivi du cantonnement de langoustes dans la chaussée de Sein



Claire Laspougeas / Agence des aires marines protégées

Exploité depuis des décennies, le stock de langoustes rouges est en déclin. Les débarquements ne cessent de diminuer. Face à ce constat, au niveau national, les pêcheurs ont augmenté la taille minimale de capture et instauré des périodes de fermeture saisonnière de cette pêche. Localement, les pêcheurs de l'Iroise se sont mobilisés et ont proposé la mise en place d'un cantonnement sur la chaussée de Sein en 2007, en demandant au Parc naturel marin d'Iroise d'assurer le suivi de son efficacité.

Depuis 2009, le Parc naturel marin d'Iroise travaille en partenariat avec l'Ifremer et les pêcheurs pour assurer ce suivi.

Trois méthodes de suivi ont été réalisées, trois méthodes qui font l'objet d'un protocole pour un suivi identique à des périodes régulières une année sur l'autre :

- la pêche expérimentale au filet ;
- la pêche expérimentale au casier ;
- le suivi en plongée sous-marine.

Lors des pêches expérimentales (casier et filet), tous les individus sont mesurés et sexés. Les langoustes sont toutes marquées afin d'étudier leurs déplacements.

Au total, depuis le début du projet, 19 suivis ont été réalisés (tout types de suivis confondus).

Bilan des captures réalisées dans le cantonnement

Sur les cinq années de ce suivi, 183 langoustes ont été pêchées dont 34 qui ont été repêchées une, deux voire trois fois.

Au cours de la campagne de suivi 2014, 55 langoustes ont été pêchées, 21 étaient marquées soit 38% du total de langoustes pêchées au cours de cette année.

A partir de ces captures et recaptures au sein du cantonnement, plusieurs résultats ont permis de souligner une abondance en hausse. A plusieurs reprises, l'abondance, en quelques points (c'est-à-dire les zones de pêche expérimentale définies au sein du cantonnement), dépasse les 20 kg, ce qui est rare lors d'une pêche professionnelle. A trois reprises, au cours des deux dernières années (2013 et 2014), elle est égale ou supérieure à 30 kg, atteignant en 2014, la valeur record de 55 kg.

Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

www.parc-marin-iroise.fr

Au-delà des données quantitatives, le suivi de ce cantonnement contribue également à améliorer nos connaissances sur cette espèce

- plus de mâles que de femelles capturés, ce qui soulève la question d'un comportement différencié entre les sexes en fonction de la saison ou de l'habitat colonisé ;
- acquisition de données sur la croissance de l'espèce, jusque là inexistantes sous nos latitudes ;
- une certaine sédentarité saisonnière ;
- une préférence pour les failles et les parois verticales comme habitat.

Premières conclusions et perspectives

Le suivi du cantonnement réalisé depuis 2009 montre que l'abondance des captures de langoustes augmente.

Ces résultats confirment la pertinence de ce cantonnement, de son emplacement et de l'intérêt de cette mesure de gestion pour cette espèce.

A partir de ces six années de suivi, de nouvelles perspectives sont envisagées pour le cantonnement de langoustes mais également pour améliorer les connaissances sur l'espèce :

- poursuivre la pêche expérimentale au casier pour tester l'efficacité de cette technique de pêche sélective ;
- mettre en place un marquage acoustique pour en savoir plus sur le comportement de la langouste en hiver ;
- prospecter d'autres zones d'intérêt pour améliorer la connaissance sur la langouste ;
- favoriser la participation des usagers, professionnels et de loisir, à cette acquisition de connaissances, notamment à travers des campagnes de marquage de langoustes et réfléchir à la mise en place de récoltes de données par les usagers de loisir.

Pour en savoir plus : consulter le dossier de presse « Cantonnement de langoustes rouges dans la chaussée de Sein, quels résultats après six années de suivi ? », téléchargeable sur www.parc-marin-iroise.fr / rubrique Documentation.

Approbation du rapport d'activités 2014

Le rapport d'activité 2014 a été approuvé à l'unanimité par le conseil de gestion. Ce dernier sera téléchargeable depuis le site internet du Parc : www.parc-marin-iroise.fr.

Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin.

L'Agence est sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



Contact presse

Virginie GERVOIS : virginie.gervois@aires-marines.fr – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

www.parc-marin-iroise.fr